

M. HACKETT: Non. Je ne voulais pas être placé dans la situation peu enviable de poser des questions pour le compte de quelqu'un d'autre.

M. BEAUDOIN: Ne serait-il pas possible que M. Fleming dépose ses questions et que Radio-Canada y réponde subséquemment quand il sera présent?

M. HACKETT: Non, cela ne serait pas possible.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous ferions mieux d'étudier le cas dès maintenant. Il nous reste vingt minutes ce matin. M. Fleming veut poser certaines questions. Supposons, pour les fins de la discussion,—c'est une simple supposition, une supposition gratuite,—que le Comité déciderait de ne pas accorder à M. Fleming le temps requis; que, dans ces conditions, quelqu'un pose pour lui les questions, jusqu'à l'heure; M. Fleming aurait ainsi l'occasion de reprendre sa place. Nous ferions aussi bien de nous rendre compte de la situation—cette observation ne vise personne.

M. HACKETT: Évidemment non, je cherchais à attirer votre attention du regard.

Le PRÉSIDENT: Oui. Si vous croyez maintenant que nous ne pouvons avoir fini à l'heure, je pense que nous ferions aussi bien de décider tout de suite à quelle heure nous siégerons cet après-midi.

M. HACKETT: Quelle heure vous convient, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: De toutes façons, je suis retenu ici et ailleurs en même temps. N'importe quelle heure me convient, c'est sans importance. Je devrai faire en sorte de m'absenter ailleurs pour être ici, de sorte que l'heure importe peu.

M. BEAUDOIN: Croyez-vous, monsieur le président, que, si nous ne pouvons être présents à la séance, nous pouvons empêcher le Comité de clore la séance et de renvoyer les témoins?

Le PRÉSIDENT: Auriez-vous l'obligeance de répéter?

M. BEAUDOIN: Croyez-vous que, si des membres ont des questions à poser et ne sont pas présents, ils puissent obliger le Comité à continuer de siéger tant qu'ils n'auront pas eu l'occasion de venir compléter leur interrogatoire? Il se trouve que je connais deux membres du Comité qui ont des questions à poser, mais sont absents aujourd'hui; croyez-vous que, s'ils ne sont pas présents demain, le Comité puisse continuer de siéger jusqu'à ce qu'ils soient présents?

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas voulu dire que j'allais prendre quelque décision à cet égard. J'étudiais simplement la question en tenant compte de la réalité. Tout le monde au pays conviendra qu'il est possible qu'un Comité continue de siéger après le moment fixé pour l'ajournement, et en l'occurrence je ne crois pas que l'on pourrait dissoudre le Comité. C'est là le point. C'est tenir compte de la réalité, à mon sens.

M. BEAUDOIN: C'est un fait, je le sais, que des membres qui n'ont pu assister à la séance d'aujourd'hui m'ont dit qu'ils auraient des questions à poser. Je leur ai rappelé que nous faisons en sorte de terminer aujourd'hui. Nous avons été bien près de finir vendredi dernier, en réalité. De sorte qu'ils ont renoncé à leurs questions. Mais, si le Comité doit siéger cet après-midi parce que M. Fleming n'est pas présent ce matin pour poser ses questions, je veux demander que le Comité siége demain afin que les deux autres membres du Comité qui n'assistent pas à la séance d'aujourd'hui puissent poser leurs questions.

Le PRÉSIDENT: Ici encore, une demande de cette nature relèverait du Comité, qui en déciderait.

M. HANSELL: Ne perdons pas trop de temps à discuter la façon de procéder.

Le PRÉSIDENT: Je demanderai à quelqu'un de proposer, d'une façon ou de l'autre, que le Comité termine sa session à 1 heure, ou qu'il siége cet après-midi et adopte une motion quelconque. Ou, si vous aimez mieux, je vous ferai une proposition et vous demanderai de la mettre aux voix; vous pourrez procéder de la façon qui vous paraîtra la plus expéditive.